

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11720
10 juin 1975
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 10 JUIN 1975, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE CHYPRE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint une lettre datée du
9 juin 1975, qui vous est adressée par M. F. Paraskevaides, Président de la
Commission pour les réfugiés chypriotes.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente
lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de Chypre
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Zenon ROSSIDES

Lettre datée du 9 juin 1975, adressée au Secrétaire général par
M. F. Paraskevaïdes, président de la Commission pour les réfugiés
chypriotes

La Commission pour les réfugiés chypriotes proteste énergiquement contre la "constitution" du prétendu "Etat fédéré turc de Chypre", approuvée hier par voie de "référendum".

Cette initiative inadmissible prise du côté turc préjuge de la structure constitutionnelle de l'Etat de Chypre alors qu'on procède à des entretiens visant à trouver une solution mutuellement acceptable au problème de Chypre. Cette mesure prise du côté turc et les dispositions de ladite "constitution" prouvent une nouvelle fois de manière incontestable que les Turcs entendent mener par la force armée une politique du fait accompli.

En outre, comme Votre Excellence pourra le constater par elle-même, la "constitution" approuvée par les Chypriotes turcs contient des dispositions qui rappellent les temps médiévaux, font litière des droits fondamentaux de l'homme et tentent de "légaliser" les spoliations dont ont été victimes les 200 000 Chypriotes grecs qui, arrachés à leurs foyers par la force des armes, se sont vus confisquer leurs maisons et leurs biens, et de les empêcher ainsi de rentrer chez eux.

Nous saurions gré à Votre Excellence de bien vouloir informer les membres du Conseil de sécurité de cette initiative extrêmement grave et de suggérer l'adoption de mesures qui obligeraient la Turquie à appliquer les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de sécurité relatives à Chypre.

Le Président de la Commission pour
les réfugiés chypriotes,

(Signé) F. PARASKEVAIDES

